

Guide pratique:

Comprendre la taxe de séjour











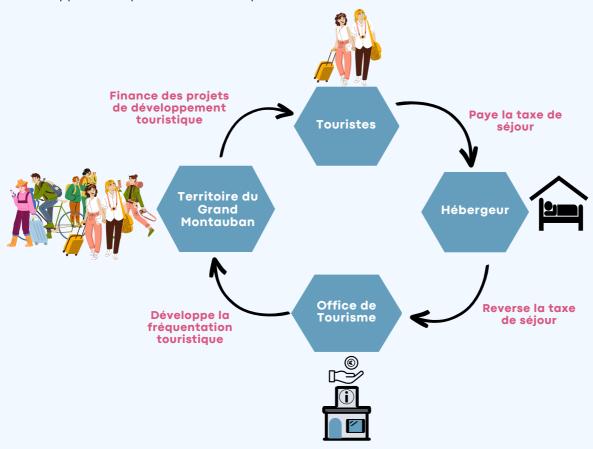






Quels sont les objectifs de la taxe de séjour?

- Financer le développement touristique local
- Financer le développement des services en termes de promotion touristique, d'accueil, d'actions marketing
- Développer la fréquentation touristique.



2 Une procédure simple



Quelles sont les taxes additionnelles?

La taxe additionnelle GPSO

- Son taux est de 34%
- Elle finance la nouvelle ligne grande vitesse
- L'objectif est de ne pas faire payer les habitants
- L'objectif est d'augmenter la fréquentation touristique



La taxe additionnelle départementale

- Son taux est de 10%
- Elle finance le développement touristique du département
- L'objectif est d'augmenter la fréquentation touristique L'objectif est de réaliser de nouveaux projets touristiques

Quels sont les tarifs applicables au 1er janvier 2024?

Hôtels, résidences de tourisme, meublés de tourisme			
	Taxe de séjour	Taxe de séjour + taxes additionnelles	
Palaces	4.25€	6.12€	
****	3.20€	4.61€	
***	1.10€	1.58€	
***	0.95€	1.37€	
***	0.80€	1.15€	
★ ☆☆☆☆	0.60€	0.86€	

Hébergements de plein air			
	Taxe de séjour	Taxe de séjour + taxes additionnelles	
**** **** ***	0.55€	0.79€	
★★☆☆☆ ★☆☆☆☆	0.20€	0.29€	

Ce taux s'applique au coût par personne et par nuit. Le coût de la nuitée* correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxe.

Chambres d'hôtes, auberges collectives		
Taxe de séjour	Taxe de séjour + taxes additionnelles	
0.60€	0.86€	

Ports de plaisance	
Taxe de séjour	Taxe de séjour + taxes additionnelles
0.20€	0.29€

Villages vacances			
	Taxe de séjour	Taxe de séjour + taxes additionnelles	
**** ****	0.80€	1.15€	
*** ** ** ** ** ** ** ** ** *	0.60€	0.86€	

Hébergements sans classement	
Taxe de séjour	Taxe de séjour + taxes additionnelles
5%	5% + 44%

5 Quand déclarer?



Attention : la taxe de séjour doit être déclarée au trimestre*.

6 Comment calculer la taxe de séjour ?

EXEMPLE : Une famille composée de 2 adultes et de 2 enfants de 19 ans* et de 13 ans séjournant 4 nuits dans un meublé de tourisme 3 étoiles.



*Les mineurs (-18 ans) sont exonérés

EXEMPLE : Une famille composée de 2 adultes et de 2 enfants de 19 ans et de 13 ans séjournant 4 nuits dans un hébergement non classé à 50€ la nuit.



^{*}Nuitée = le nombre de personne assujettie x le nombre de nuits

^{*}Plus d'informations sur le site 3D Ouest